



Projet de service - PASA

Le projet a été élaboré en référence aux documents officiels suivants :

- Recommandations « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) », ANESM, juillet 2017
- Arrêté du 9 janvier 2017 fixant pour 2017 les conditions d'utilisation et le montant des crédits pour le financement d'opérations d'investissement immobilier prévu à l'article L. 14-10-9 du code de l'action sociale et des familles
- Instruction CNSA du 13 janvier 2017 concernant le PAI 2017
- Recommandations de bonnes pratiques professionnelles: « Adapter le projet d'établissement au bon accompagnement de toutes les personnes âgées touchées par une maladie neuro-dégénérative», 2017, Fiche repère, Haute Autorité de Santé.

1 - Préambule

Les valeurs générales qui sous-tendent les actions particulières développées au sein de ce pôle sont celles de l'établissement dans son ensemble, telles que définies dans le projet de vie et d'établissement en cours d'écriture.

Pour adapter l'accueil en EHPAD à la spécificité de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, il est proposé le dispositif suivant: le pôle d'activités et de soins adaptés (PASA), initié par la mesure 16 du plan Alzheimer 2008-2012 et est réservé aux résidents de l'EHPAD intercommunal uniquement.

Ce dispositif vise à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Son objectif est d'apporter un accompagnement de qualité aux personnes présentant des troubles du comportement, tout en ayant une approche globale qui doit être induite par le projet d'établissement.

Le PASA permet d'accueillir dans la journée les résidents de l'EHPAD (soit 14 personnes) ayant des troubles du comportement modérés.

Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle dont les principales caractéristiques sont :

- l'accueil d'une population ciblée : personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement modérés ;
- la présence d'un personnel qualifié, formé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces résidents ;
- l'élaboration d'un projet adapté de soins et d'un projet de vie personnalisé ;
- la participation des familles et des proches ;
- la conception d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

Le PASA permet d'accueillir dans la journée les résidents (14 personnes maximum) de l'EHPAD souffrant de pathologies dégénératives avec troubles modérés du comportement (en référence à l'instruction ministérielle 2010-06 du 7 Janvier 2010 du Ministère de la Santé).

2 – La population accueillie

L'entrée dans un PASA repose sur l'élaboration préalable d'un projet de vie avec le résident, la famille, l'entourage et l'équipe soignante suite à l'avis du médecin coordonnateur sous la responsabilité administrative du directeur de l'établissement.

2.1. Les Catégories de bénéficiaires

Les bénéficiaires sont ceux ciblés par les dispositions du plan ALZHEIMER, à savoir:

- ayant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée (critères *DSM IV* ou *NINCDS-ADRDA*), et des troubles du comportement modérés mesurés par un score strictement supérieur à 3, au moins un des items de l'échelle NPI-ES (inventaire neuropsychiatrique-version équipe soignante) et des troubles du comportement qui :
- altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents, et dont l'ampleur est mesurée par l'échelle de retentissement du NPI-ES entre 2 et 4, et n'ayant pas de syndrome confusionnel (défini par la Haute autorité de santé - HAS: "Confusion aiguë chez la personne âgée : prise en charge initiale de l'agitation " - Mai 2009)

2.2. L'accueil et la sortie

2.2.1. L'accueil

Les résidents admis au sein du PASA sont ceux pour lesquels le diagnostic de la maladie a été posé et l'annonce faite par le médecin traitant ou le spécialiste.

L'évaluation initiale des résidents est effectuée au moment de l'apparition des troubles du comportement au moyen de la grille NPI-ES. Elle est réalisée par le médecin coordonnateur et/ou la psychologue, les membres de l'équipe soignante sont associés à cette évaluation.

L'admission au sein du PASA est prononcée par le médecin coordonnateur et/ou la psychologue. Une feuille d'admission est ensuite remplie, cette même feuille complétant le projet de vie personnalisé et ce document fera office d'avenant au contrat de séjour.

L'accueil journalier au sein du PASA est réalisé en fonction des besoins de la personne et des activités proposées dans la journée (intervention de la psychologue ou de l'ergothérapeute ou de la psychomotricienne, en particulier).

2.2.2. Le consentement de la personne et l'adhésion de la famille et de l'entourage

Le résident est informé par le médecin coordonnateur et/ou la psychologue de la proposition d'admission au PASA.

Le recueil du consentement du résident est primordial et sera activement recherché au moment de cette information ou après une période d'essai de quelques jours au PASA. L'adhésion de la famille et de l'entourage proche est toujours activement recherchée par l'équipe du PASA afin d'aller dans le sens du projet de vie et de soins du résident.

La famille sera informée oralement ou, à défaut, un courrier personnalisé sera transmis aux familles concernées par l'accueil d'un parent au PASA avec une proposition de rendez-vous avec le médecin coordonnateur. Suite aux entretiens, un compte rendu sera rédigé.

Il sera demandé de signer (résident, famille) un document spécifique "Admission PASA" précisant les objectifs et actions d'accompagnement envisagées ainsi que le planning défini au début (pouvant par la suite être sujet à modification). Ce document fera office d'avenant au contrat de séjour.

2.2.3. La sortie

Le médecin coordonnateur prononcera également la sortie du résident selon les critères suivants :

- ✓ Le refus du résident ou de sa famille de prolonger l'accueil au sein de ce pôle;
- ✓ Le résident ne correspond plus aux critères énoncés pour bénéficier d'un accueil en PASA, ou ne tire plus de bénéfices réels des activités proposées;
- ✓ Le résident relève d'une Unité d'Hébergement Renforcé.

Le livret d'accueil de l'EHPAD précise les modalités de fonctionnement du Pôle.

Les conditions d'entrée et de sortie du PASA sont notifiées dans le contrat de séjour.

3. Le projet de soins du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

3.1. Le projet d'accompagnement et de soins

Les objectifs du PASA sont multiples:

- ✓ Mieux observer, dans un espace ouvert et adapté, le comportement des résidents (agitation, humeur, anxiété), la participation de chacun, les fonctions cognitives ;
- ✓ Reconnaître et maintenir les capacités des personnes âgées ayant des troubles cognitifs de l'établissement;
- ✓ Donner des repères dans le temps et dans l'espace ;
- ✓ Proposer des temps thérapeutiques afin de promouvoir une meilleure qualité de vie;
- ✓ Proposer des occupations adaptées, rompre l'isolement;
- ✓ Canaliser les troubles du comportement qui sont habituellement aggravés par l'angoisse de la solitude, de l'isolement et des réactions d'incompréhension, voire de sur-stimulation ;
- ✓ Maintenir, voire créer des liens sociaux pour éviter l'exclusion et le repli sur soi (entre résidents, avec le personnel, les visiteurs) ;
- ✓ Faire participer les familles à la vie de cette unité ;
- ✓ Eviter les troubles de cohabitation avec les autres résidents ne souffrant pas de telles pathologies ;
- ✓ Eviter les réactions de rejet des autres résidents, liées à l'angoisse de l'effet miroir;
- ✓ Diminuer les troubles du comportement observés
- ✓ Evaluer le retentissement de l'accompagnement du résident au sein du PASA sur sa prise en soins individualisée au sein de l'établissement.

Les principaux bénéfices attendus, qui concourent à la mise en œuvre du projet d'accompagnement et de soins, feront l'objet, au sein de l'EHPAD, en cohérence avec les soins dispensés au sein du PASA, d'un suivi et d'une évaluation :

- ✓ de l'évolution de la maladie et de l'apparition de nouveaux symptômes (cf Protocole);
- ✓ de la prise en charge des troubles du comportement lors de la toilette, de la prise des repas,...;
- ✓ de la moindre utilisation des psychotropes (cf. Protocole),
- ✓ De la déambulation pathologique

3.2. L'Accompagnement personnalisé de vie et de soins au PASA

Tous les résidents de l'établissement bénéficient d'un accompagnement personnalisé enrichi d'un recueil de l'histoire de vie réalisé, par une IDE à l'admission auprès du résident et des familles (histoire familiale, trajectoire de vie, centres d'intérêt) et complété par l'équipe interdisciplinaire.

Ces informations seront recueillies au sein du logiciel médical Cariatides, onglet « Projet Personnalisé ».

La mise au point du programme type des activités et sa mise à jour régulière sera assurée par une équipe interdisciplinaire constituée du médecin coordonnateur, IDEC, IDE, ASG, psychologue, ergothérapeute et psychomotricienne.

La cohérence entre le projet de vie du résident et l'activité qui lui est proposée sera recherchée.

L'accompagnement personnalisé du résident sera régulièrement réévalué et adapté en fonction de ses besoins.

La transmission des informations concernant le résident sera assurée par les ASG et les intervenants. Elles seront mentionnées dans son dossier médical informatisé.

La psychologue et/ou l'ergothérapeute formaliseront les observations dans le dossier médical puis établiront des synthèses individuelles à l'aide des transmissions des ASG lors de réunions et d'étude du suivi de projet.

4. Suivi des troubles du comportement

4.1. Recueil des informations

Pour pouvoir réaliser les objectifs de prise en charge adaptés ou un bilan diagnostic, il est nécessaire de réaliser un recueil d'informations de l'histoire de vie du résident, passée et actuelle.

De plus, la circulation des informations est primordiale pour le bien des aidants (ensemble du personnel et famille) et permettre d'échanger autour des difficultés possibles liées aux troubles.

TROIS PRINCIPES DE BASE (HAS, 2009) sont donc essentiels pour le bien-être du résident (afin d'améliorer et d'ajuster sans cesse la prise en charge) et de l'équipe (pour ne pas créer d'isolement et permettre les échanges et les informations) :

- **Un classeur où est rassemblé l'ensemble des fiches**, ce qui facilitera la traçabilité des informations et leur transmission ;
- Un interlocuteur sera privilégié pour la transmission des informations (réfèrent PASA);

- Un échange entre tous les professionnels pour que chacun participe à l'ensemble de l'évaluation de la prise en charge.

Si cette étape de transmission est nécessaire, elle répond cependant à certaines règles de confidentialité car il s'agit d'informations à caractère privé. Voici **les règles de transmission des informations** :

- Le consentement du patient sur le partage des informations ;
- Seules les informations utiles à la prise en charge sont transmises ;
- La transmission des informations doivent se faire au personnel de la structure uniquement.

Pour le recueil des informations, il doit se faire de façon interdisciplinaire :

- Obtenir des informations sur le comportement de jour comme de nuit (le sommeil, la durée, la fluctuation, leur durée) ;
- Avoir une évaluation cognitive qui sera réévaluée ;
- Une évaluation de l'autonomie ;
- Des contacts avec la famille pour avoir des informations sur les comportements à l'extérieur ou dans différents environnements ;
- Entretien le lien entre les soignants et la transmission des informations.

4.2. Synthèse et transmission des informations

Afin de répondre aux trois principes de base, nous avons mis en place :

- Un classeur où est rassemblé l'ensemble des fiches, ce qui facilitera la traçabilité des informations et leur transmission. Pour cela, nous avons mis en place :
 - **Un classeur PASA - Résident** qui contient pour chaque résident éligible à la structure :
 - la feuille d'admission ;
 - le calendrier de présence avec les ateliers auxquels le résident participe (qui sera régulièrement adapté) ;
 - la grille NPI-ES qui exprime le type de trouble du comportement, la fréquence et la gravité ainsi que le retentissement sur la prise en charge ;
 - la feuille du suivi du projet (document qui sera scanné et joint au dossier Cariatides).
 - **Le logiciel Cariatides** est là pour les transmissions du personnel qui intervient au sein de la structure. Le-dit personnel pourra ainsi écrire les transmissions à chaque fin de journée, en les classifiant par type de transmission (comportement, alimentation, douleur...). De plus, ce fichier informatisé contient aussi les différentes informations relatives au résident:
 - Ses antécédents ;
 - Les troubles psychiques ou comportementaux rencontrés dans le cadre de la maladie ;
 - Le suivi des troubles du comportement avec:
 - Les circonstances d'apparition des troubles,
 - Les attitudes et mesures mises en œuvre et leur efficacité sur l'apaisement de ces troubles ;

- Les différentes évaluations et bilans (MMSE, NPI-ES, autonomie...)
- **Un interlocuteur sera privilégié pour la transmission des informations :** mise en place d'une réunion hebdomadaire spécifique où seront présents les ASG, le médecin coordonnateur, l'IDEC et/ou IDE, la psychologue, l'ergothérapeute et la psychomotricienne. Ainsi, ce sera le moment pour rassembler les informations entre les différents professionnels.
 - L'ergothérapeute et/ou la psychologue rédigeront et tiendront à jour le suivi de projet (document papier et informatique).
 - Cette réunion permettra aussi de pouvoir faire échanger tous les professionnels et chacun participera à l'ensemble de l'adaptation de la prise en charge.

Ainsi, sur la base de ces transmissions et de ces réunions hebdomadaires, **nous allons faire une évaluation globale et cela régulièrement en réévaluant le suivi** (cf. Protocole « Transmission des informations aux différentes équipes »). Pour cela, nous ferons :

- Une évaluation des troubles du comportement grâce à une nouvelle évaluation avec la grille NPI-ES;
- Le suivi des comportements et leurs évolutions grâce à la grille d'évaluation des ateliers, le suivi des troubles sur le logiciel médical et les transmissions qui permettront d'observer l'évolution des comportements ;
- Une évaluation et un ajustement du suivi et de la prise en charge.

4.3. Outils d'évaluation

Sont donc à la disposition des personnels divers outils permettant le recueil et la transmission des informations. Tous ces outils sont disponibles en annexe:

- le NPI-ES (Annexe 1) :

Cet outil va permettre de recueillir les informations sur la présence des troubles du comportement chez le résident, ainsi que leurs fréquences, gravités et retentissements sur la charge de travail de l'équipe soignante.

- Le MMSE (Annexe 2):

Outil de débrouillage neuropsychologique, il est primordial pour connaître le profil cognitif du résident, adapter les prises en charge ainsi que le calendrier de présence dans la structure (quelle animation ? quel groupe ? quels jours ? durée de présence ?)

- la feuille d'évaluation des ateliers (Annexe 3) :

Cette feuille d'évaluation est là pour aider le personnel à noter à chaque fin de journée les comportements les plus importants à prendre en compte, et cela de manière journalière. Cela permettra de bien noter l'évolution des comportements.

De plus, cet outil permet de prendre en compte le point de vue du personnel en ce qui concerne l'ambiance, la gestion du groupe, les points positifs et les points à

améliorer dans le but de pouvoir aussi améliorer l'environnement de travail du personnel soignant.

4.3.1. Techniques de soins et interventions

Si les troubles du comportement sont si difficiles à classer, cela prouve aussi la diversité et la non-universalité de ces symptômes. Ainsi, il est fortement recommandé de personnaliser, en fonction de la situation, du résident, les conseils qui seront donnés par la suite.

L'ensemble du personnel de l'EHPAD, y compris les ASG, a eu une formation interne sur l'accompagnement des troubles psycho-comportementaux, avec la remise du guide de bonnes pratiques professionnelles de Prise en charge des troubles psycho-comportementaux chez un résident présentant une Maladie d'Alzheimer ou démences apparentées.

5. Les activités proposées

5.1. Les objectifs généraux

L'accompagnement thérapeutique et l'animation, dans ce lieu de vie spécialisé, répondront à des objectifs tels que :

- ⇒ Répondre à des troubles particuliers (comme l'anxiété ou la dépression) ;
- ⇒ Prendre en compte la spécificité de mise en œuvre des actions, plus individuelles ou par petits groupes ;
- ⇒ Etre une réponse adaptée au moment et aux besoins des résidents (activités flash), l'animation de ce lieu demande beaucoup de souplesse ;
- ⇒ Associer les familles, travailler en commun, favoriser les relations avec l'équipe.

5.2. Les objectifs thérapeutiques

Des fiches d'activités sont élaborées, précisant les objectifs et les moyens de chaque atelier (cf documents joints).

Types d'activités	Ateliers proposés	Objectifs
Les Activités cognitives	Jeux de mémoire (grammaire, 7 erreurs, calcul, association et reconnaissance d'images) lecture de texte, discussions autour de l'actualité, revue de presse, jeux de société	Maintien ou réhabilitation des fonctions cognitives (attention, mémoire, repères dans le temps et l'espace,...) Estime de soi Entretien de la relation aux autres
Les Activités autour de l'alimentation et l'hydratation	Repas thérapeutiques, préparations de plats, repas avec les mains, boissons,...	Stimuler et entretenir la mémoire procédurale Stimulation des sens Se sentir utile Estime de soi Se sentir chez soi, retrouver les actes du quotidien
Les Activités sensorielles	Le toucher, les odeurs familières, les sons (chant, musiques, sons familiers), le visuel (ateliers autour des fleurs par exemple, ...), massages, relaxation...	Mobilisation des fonctions sensorielles (audition, vue, odorat, goût, toucher) Détente Estime de soi Conscience du corps Travail sur le schéma corporel
Les Activités créatives et les jeux manuels	Jeux de constructions, cubes, bouquets, dessins, pétanque et quilles sur tables, cerceaux...	Mobilisation ou réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes : motricité, coordination de mouvements,...
Les Activités autour de la mobilité	Atelier équilibre, ballades, danse assise, jeux de cerceaux, jeux de balles, parachute, parcours moteur...	Mobilisation des fonctions sensorielles Epanouissement personnel Estime de soi Bien-être
Activités quotidiennes	Cuisine Prendre le repas ensemble Mettre et débarrasser la table Faire la vaisselle Entretien des plantes vertes Jardinage	Stimuler et entretenir la mémoire procédurale Stimulation des sens Se sentir utile Estime de soi Se sentir chez soi, retrouver les actes du quotidien

Maintien du lien Social	Lecture du journal	Entretien de la relation à l'autre
	Discussion	Eviter l'ennui
	Sorties, Repas	Ouverture, lien avec l'extérieur
	Médiation animale (partenariat avec les Écuries de l'Abbaye avec mise à disposition de poneys nains.	Maintien du lien social, mieux être dans la relation humain-animal

5.2.1. L'organisation des activités

- ⇒ L'animation est quotidienne et rythme la journée, les saisons ;
- ⇒ Elle est portée par les personnels dédiés à la gestion de ce lieu d'accueil spécialisé, formés, et ayant choisi de s'y investir ;
- ⇒ Les projets sont soumis au médecin coordonnateur, à l'ergothérapeute, à la psychomotricienne, à la psychologue, l'IDEC (mission transversale de maintien du lien social dans l'établissement) ; ils seront validés et évalués par eux en réunion interdisciplinaire.
- ⇒ Des activités adaptées seront organisées par l'ergothérapeute, la psychologue et la psychomotricienne.

1... 5.2.2. Le Planning hebdomadaire d'activité et journée type

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9H30-10H	accueil	accueil	accueil	accueil	accueil
10H-10H20	Eveil musculaire	Eveil musculaire	Eveil musculaire	Eveil musculaire	Eveil musculaire
10H30-11H30	Peinture/cuisine (psychomotricienne)	Lecture journal, actualités/mots croisés/jeux divers (ASG)	Jardinage/art floral/bricolage	Atelier réminiscence, maintien identitaire (Psychologue)	Cuisine/atelier manuel (vannerie, mosaïque, Macramé) (Ergothérapeute)
11H30-12H00	Mise en place repas (laver mains, dresser tables)	Mise en place repas (laver mains, dresser tables)	Mise en place repas (laver mains, dresser tables)	Mise en place repas (laver mains, dresser tables)	Mise en place repas (laver mains, dresser tables)
12H-12H30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
12H30-13H	Vaisselle/rangement	Vaisselle/rangement	Vaisselle/rangement	Vaisselle/rangement	Vaisselle/rangement
13h-14H	Temps calme/infos	Temps calme/infos	Temps calme/infos	Temps calme/infos	Temps calme/infos
14H-15H	Jeux activités/parcours moteur (Ergothérapeute)	Atelier argile (Psychologue)	Contes-fables-Racontons une histoire (Ergo. ou Psychomot.)	Atelier stimulation musicale (Psychomot.)	Wii, dixiludo (Ergo.)/relaxation, gym douce automassage (Psychomot.)
15H-	Gouter	Gouter	Gouter	Gouter	Gouter

15H30					
15H30-16H	Echange, temps de parole	Echange, temps de parole	Echange, temps de parole	Echange, temps de parole	Echange, temps de parole
16H-16H30	Retour EHPAD	Retour EHPAD	Retour EHPAD	Retour EHPAD	Retour EHPAD

6. L'évaluation des activités

Une grille d'évaluation des effets des ateliers (jointe en annexe) permet de formaliser les observations.

Dans un premier temps les ateliers seront évalués quotidiennement.

A la fin d'une période de 6 mois, il y aura une évaluation globale de l'activité et ceci validera la pertinence de l'atelier qui sera (ou non) poursuivi.

Chaque nouvel atelier/projet sera soumis à cette évaluation puis sera validé.

7. Le fonctionnement du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

7.1. Le fonctionnement

7.1.1. Les jours et horaires d'ouverture

Le PASA sera ouvert toute l'année, hors week-ends et jours fériés et période de fermeture estivale. Les horaires d'ouvertures seront de 9h30 à 16h30.

7.1.2. La restauration

Les repas seront élaborés par l'UCPR de l'établissement et acheminés par un personnel du PASA sauf les jours d'ateliers « cuisine ».

7.1.3. Les déplacements des résidents entre l'unité d'hébergement et le PASA

Les résidents seront accompagnés de leur unité de vie vers le PASA par le personnel des unités. En fin de prise en charge du PASA, les ASG raccompagnent les résidents soit en chambre ou en salon.

Les médicaments du jour seront apportés par l'infirmière, et distribués par les ASG.

Un stock sera créé au sein du PASA : serviettes de tables, serviettes et gants de

toilettes, produits d'hygiène, protections...

7.1.4 L'équipe soignante intervenante au sein du PASA

L'accompagnement permanent des résidents sur la durée d'ouverture du PASA sera assuré par les assistants de soins en gérontologie.

Une psychologue, une diététicienne, une ergothérapeute et une psychomotricienne assisteront l'équipe pour la mise en œuvre d'animations ou d'actions d'accompagnement particulières.

L'hygiène des locaux est réalisée par une ASHQ tous les jours de fonctionnement.
(horaire?)

7.2. L'implication des familles

Les personnes atteintes de démence de type Alzheimer et leurs familles constituent un tout, de sorte que ces dernières doivent bénéficier d'un suivi et être associées à l'accompagnement personnalisé de leur parent. Il est indispensable d'apporter à la famille et aux proches, informations et soutien.

La famille est donc informée des modalités de l'accompagnement personnalisé du résident ainsi que de l'évolution des troubles du comportement.

Les visites des familles se feront en dehors du PASA.

8. Le personnel intervenant dans le pôle

Métiers	Missions	Modalités d'intervention
Assistant de soins en gérontologie	<ul style="list-style-type: none">✓ Accueille les résidents ;✓ Accompagne les résidents tout au long de la journée ;✓ Met en œuvre les actions programmées ;✓ Effectue les transmissions individualisées informatisées ;✓ Collabore avec les autres membres de l'équipe.	Permanent de 9h30 à 16h30 suivant plannings, sauf week-ends et fériés

Psychologue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintient et réhabilite les fonctions cognitives, mobilise les fonctions sensorielles, ✓ Elabore et met en œuvre des ateliers individuels et/ou collectifs, ✓ Accompagne les résidents, ✓ Se tient à la disposition des familles, des aidants et des bénévoles et apporte des informations et des conseils propres à son domaine à l'attention des résidents, des familles et de l'équipe (expert), ✓ Anime la réunion de l'équipe du PASA en collaboration avec l'ergothérapeute, ✓ Réalise l'évaluation individuelle des résidents et la synthèse des effets du PASA sur l'évolution des troubles comportementaux en collaboration avec l'ergothérapeute ; ✓ Participe à l'élaboration des PVP en équipe interdisciplinaire ; ✓ Assure la formation continue des personnels. 	<p>Ateliers hebdomadaires</p> <p>Temps d'observation et de suivi</p> <p>2H30 semaine</p>
Ergothérapeute	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favorise le maintien de l'indépendance (physique) et de l'autonomie (cognitive) des résidents du PASA ; ✓ Réadapte les fonctions sensorimotrices et cognitives ; ✓ Elabore et met en œuvre des ateliers individuels et/ou collectifs ; ✓ Conseille et préconise les aides ou aménagements nécessaires à la réalisation des activités de la vie quotidienne et des ateliers ; ✓ Réalise l'évaluation individuelle des résidents et la synthèse des effets du PASA sur l'évolution des troubles comportementaux en collaboration avec la psychologue ; ✓ Participe à l'élaboration des PVP en équipe interdisciplinaire ; ✓ Anime la réunion de l'équipe du PASA en collaboration avec la psychologue ; ✓ Se tient à la disposition des familles, des aidants et des bénévoles ✓ Assure la formation continue des personnels. 	<p>Ateliers hebdomadaires</p> <p>Temps d'observation et de suivi</p> <p>2H30 semaine</p>
AS/AVS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagne les résidents des différentes unités vers le PASA 	<p>Prélevé sur effectifs autorisés</p>

IDEC	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organise le temps de travail au sein du PASA ✓ Valide et évalue les projets d'animation conjointement au sein de l'équipe interdisciplinaire ; ✓ Suit et actualise le PVP et le plan de soin ; ✓ Participe à la réunion du PASA. 	<p>Prélevé sur effectifs autorisés</p>
------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Médecin Co	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evalue les besoins d'accompagnement (suivi de la file active) ; ✓ Etablit la prescription médicale nécessaire à l'accueil en PASA ; ✓ Accompagne les familles (en lien avec la psychologue) ; ✓ Valide et évalue les projets d'animation et les activités spécifiques développées par l'ergothérapeute, l'animatrice et la psychologue ; ✓ Conçoit les protocoles nécessaires ; ✓ Assure la formation continue des personnels. 	Prélevé sur effectifs autorisés
Psychomotricienne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Analyse, évalue une situation, élabore un diagnostic psychomoteur ✓ Définit les objectifs de rééducation de fonctions psychomotriciennes ✓ Choisit les techniques et la fréquence des séances, gère la réadaptation émotionnelle et relationnelle 	Prélevé sur effectifs autorisés
Médecins traitants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sont consultés et informés par le Médecin Coordonnateur 	

9. Environnement architectural du PASA

Le PASA comporte un espace d'accueil, un espace de repos, un espace repas avec office aménagé pour les ateliers culinaires, deux WC dont un est équipé d'une douche.

Les matériaux, les couleurs, l'éclairage ont été étudiés pour développer une atmosphère à la fois apaisante et stimulante.

La température intérieure du PASA est régulée en hiver comme en été.

Cet espace est ouvert sur le reste de l'établissement (baies vitrées) et sur l'extérieur. Les résidents ne sont ni cachés, ni exposés. Le lieu est parfaitement accessible depuis l'EHPAD.

Un espace extérieur sécurisé, qui est agrémenté d'un jardin thérapeutique créé avec la collaboration d'un consultant formateur sur les maladies d'Alzheimer permettra aux résidents de profiter librement de la terrasse.

L'espace intérieur sera modulable pour y développer des activités adaptées aux besoins et au moment (souplesse de gestion et d'utilisation).

10. Les partenariats

La prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée avec des troubles du comportement modérés nécessite la mise en place d'une coordination active entre les sites d'Orbey et de Lapoutroie sous l'impulsion du médecin coordonnateur. Le recrutement de la file active se fera principalement sur les deux sites.